



MARAIS ARCHIVES

CONSEIL DE QUARTIER



Réunion du 13 octobre 2025

Réunion CQ Marais-Archives Réunion du 13 octobre 2025

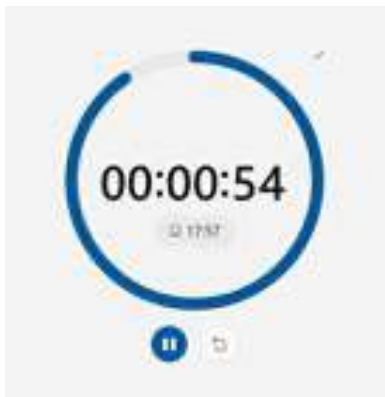


***Soyez les BIENVENUS
et MERCI de bien vouloir***

- Signer l'engagement de comportement civique, si non-fait
- Émarger la feuille de présence
- Éteindre les téléphones portables
- Lever la main pour demander la parole

*S'il s'agit de votre première participation,
merci de vous présenter et d'ajouter votre
email et téléphone à la feuille de présence*

Réunion CQ Marais-Archives Réunion du 13 octobre 2025



NOUVEAU

Afin de pouvoir traiter tous les sujets soulevés par les conseillers, de mieux gérer ***la durée des interventions spontanées*** et donner la parole au plus grand nombre, nous avons mis en place un temps de parole, affiché par la fonctionnalité « Horloge » sur les ordinateurs de la Mairie.

Temps de parole maximal : 3 minutes

Ordre du Jour du 13 octobre 2025



1. Réponses aux questions, par notre élu référent, Boris Jamet-Fournier

- a) Réponses aux questions du 15 septembre 2025
- b) Nouvelles questions et signalements

- 2. Vote du Voeu CQ-MA
- 3. Point sur les Commissions et GT - Invitation à participer et à gérer les Groupes de travail et les Commissions
- 4. Propositions pour le Budget d'Investissement 2025 à voter en novembre
- 5. Proposition pour les thèmes pour les réunions et les interventions
- 6. Remerciements pour le Vide-greniers 2025 (Association Prolific) - Reporté
- 7. Questions, demandes et annonces diverses
- 8. Fin de réunion à 20h30-21h00

1 Réponses aux questions du 15 septembre, par Boris Jamet-Fournier

Réunion du 13 octobre 2025

a) Réponses aux questions du 15 septembre

- Les conseillers témoignent de nombreuses dégradations des trottoirs et de la voirie dans le quartier. Les services en charge de l'entretien de l'espace public peuvent-ils s'assurer dans les meilleurs délais que les trottoirs et voiries ne présentent pas de danger pour les usagers ?
- La Mairie peut-elle s'assurer que les installations techniques (toilettes publiques, bornes électriques, installations de chantier...) ne se concentrent pas sur certaines portions de la voirie tel que la rue Pastourelle (devant La Poste), qui nuisent au cadre de vie des riverains et créent du danger ?
- Comment envisager pour ce tronçon de la rue Pastourelle et pour ce large trottoir qui borde la rue Pastourelle et la rue des Archives un aménagement améliorant le cadre de vie pour le quartier à long terme ?

Dans le cadre du projet pour «Extension de la Trame Verte », la Commission Cadre Urbain et Végétalisation a proposé des îlots de relai de verdure pour la bio-diversité, incluant ce carrefour. Initiée en 2021 et transmise en 2022, ce projet fera l'objet d'une prochaine réunion.

Situation devant la Poste angle rue des Archives et Pastourelle

AVANT



APRES



Réponse riverains rue Pastourelle

« Un grand merci pour votre intervention car les restes de bornes électriques inutiles ont été éliminés et refermés/goudronnés, il n'en reste plus que deux.

Et par ailleurs, tous les panneaux de chantier inutiles ont été débarrassés.

Les ravalements des immeubles de la rue progressent largement avec un gain esthétique, réel

Reste à imaginer un projet à court, moyen terme diminuant les installations techniques inopportunes telles ces baraques de chantier et repensant l'aménagement de ces larges trottoirs.

Je serais tout à fait prêt à m'engager dans un groupe de travail sur ce thème si cela apparaissait opportun aux uns et aux autres. »

Le riverain

b) Nouvelles Questions et signalements

- ☐ La Mairie, peut-elle confirmer la date de fermeture de la maternelle de l'école Moussy-Archives ?
- ☐ Départ du médecin généraliste 50 Rue St Croix de la Bretonnerie
- ☐ Campements devant l'école St. Merri-Renard : photos et demande du Maire au Préfet de Paris (Bd Morland, Arsenal, St. Merri, Turbigo...)
- ☐ Quel avenir pour le BHV ?

Départ du médecin généraliste 50 Rue St Croix de la Bretonnerie

Dr Alexandre Harbon a été victime d'une inondation en 2024.

Le propriétaire public de son cabinet n'intervenant pas, il a en a informé le Maire de Paris Centre. Sans suite en juin 2025, ne voulant plus exercer dans ces conditions, il a décidé de partir et s'est installé dans le 11ème au 66 bd Richard Lenoir.

Pour garder leur médecin traitant, les transports s'avèrent compliqués pour accéder à son nouveau cabinet pour beaucoup de personnes.

Le jeune médecin prenant la suite d'un ancien très aimé, reste le seul du secteur 1 dans le quartier. Très cordialement, ce jeune médecin dit être très content d'être là et apprécier fortement la patientèle du quartier.

Sans savoir ce qui a été fait ou pas au niveau de la Mairie, les riverains gardent le ressenti qu'il est scandaleux d'avoir laissé partir un si bon et dévoué médecin.

À noter : Ce signalement révèle que Paris Centre semble manquer cruellement de bons médecins généralistes.

Campements devant l'école St. Merri-Renard



Ariel WEIL Maire de Paris Centre

Paris, le 15 septembre 2025

Nos réf. AW/QR/SD N°2025

Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France,
Monsieur le Préfet de Police,

Je vous remercie tout d'abord pour l'opération de mise à l'abri menée récemment rue de l'Hôtel de Ville, en réponse à mon courrier datant du mois de mai dernier. Toutefois, cette opération n'ayant pas été assortie d'un arrêté, la situation au niveau du parvis de la Cité internationale des Arts s'est malheureusement reconstituée le soir même.

Par ce courrier, j'attire également à nouveau votre attention sur la situation prioritaire des campements installés dans le quartier de l'Arsenal, dans le 4^e arrondissement de Paris, au niveau des boulevards Bourdon Morland, ainsi que des rues de Sully, de l'Arsenal, Crillon, et Mornay.

La situation est bien identifiée par l'Unité d'assistance aux sans-abris de la Ville de Paris. Près de 80 personnes vivent actuellement dans ce secteur, dont une soixantaine sur le boulevard Bourdon. Leur nombre s'est accru depuis les opérations menées au printemps dernier à la Galilé Lyrique et sur les Berges de Seine. Ce public, qualifié de mixte, comprend une trentaine de jeunes engagés dans un recours de minorité, ainsi que des personnes installées de plus longue date, présentant des problématiques sanitaires complexes, tant physiques que psychiques.

Depuis plusieurs mois, les services de la Ville de Paris assurent une vigilance renforcée dans ce quartier afin de préserver la sécurité et la salubrité publiques. La Direction de la Propreté et de l'Eau, en coordination avec la Direction de la Police municipale et de la Prévention, intervient régulièrement, avec le soutien de la Police nationale, notamment dans le cadre d'opérations dites « PAB » (Personnes à la rue).

Malgré la mobilisation de nos services, nos actions ne suffisent pas à assurer la dignité de ces personnes et la sécurité des riverains. La mairie de Paris Centre est quotidiennement sollicitée concernant les enjeux sanitaires et sécuritaires liés à ces campements. Nous sommes en mesure de vous partager un dossier rassemblant ces signalements.

Face à la dégradation de la situation, je sollicite une nouvelle fois le déclenchement d'une opération de mise à l'abri des personnes concernées dans le quartier de l'Arsenal, sur la base d'un arrêté permettant d'assurer une action durable, en particulier sur le boulevard Bourdon.

2 rue Eugène Spuller - 75003 Paris
Tél : 01 87 02 62 80 - ariel.weil@paris.fr

La demande de mise à l'abri par le Maire de Paris Centre au Préfet de Paris (Bd Morland, Arsenal, St. Merri, Turbigo...)



....

Je souhaite également évoquer deux situations préoccupantes pour lesquelles je sollicite votre appui.

Le parvis de l'école Saint-Merri, qui a fait l'objet d'une mise à l'abri l'année dernière avec prise d'un

arrêté, fait face actuellement à la reconstitution progressive d'un campement de nuit, constitué de

familles avec des enfants. Par ailleurs, les voies souterraines des Halles, et particulièrement l'entrée

donnant sur la rue de Turbigo, abritent une population de personnes en situation de rue

consommatrices de drogues parfois agressives.



Quel avenir pour le BHV, depuis cette annonce qui a fait trembler ses partenaires et ses riverains ?

La SEMAEST/ SEM Paris Commerces et le GIE Commerces ont-ils quelconque pouvoir sur le devenir du BHV ?



Ultra fast-fashion : plusieurs marques françaises quittent le BHV après l'annonce de l'arrivée de Shein
[https://www.franceinfo.fr/culture/mode/ultra-fast-fashion-plusieurs-marques-francaises-quittent-le-bhv-apres-l-annonce-de-l-arrivee-de-shein_7531525.html#xtor=CS2-765-\[autres\]](https://www.franceinfo.fr/culture/mode/ultra-fast-fashion-plusieurs-marques-francaises-quittent-le-bhv-apres-l-annonce-de-l-arrivee-de-shein_7531525.html#xtor=CS2-765-[autres])

Les amendes record contre SHEIN — 40 millions par la DGCCRF et 150 millions par la CNIL — ainsi que l'adoption de la loi anti fast fashion par le Parlement en juin dernier ont été l'aboutissement de ces années de travail et de mobilisation.

Mais aujourd'hui, toutes ces avancées sont mises en péril en raison de l'avidité irresponsable et du comportement scandaleux de quelques personnes prêtes à se vendre au plus offrant.

ECONOMIE • MARCHÉ DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT

« Fast fashion » : le Sénat adopte une loi pour freiner l'essor de la mode ultra-éphémère

Le texte met en place toute une panoplie d'outils pour limiter ce secteur textile en pleine extension incarné par le géant Shein et critique pour son impact environnemental et social.

Le Monde avec AFP

<https://www.leparisien.fr/paris-75/shein-au-bhv-la-banque-des-territoires-denonce-une-rupture-de-confiance-et-renonce-au-rachat-des-murs-08-10-2025-F5Y7KCFHRRFQJOWFACGGE2P7KU.php>

Shein au BHV : la Banque des territoires dénonce « une rupture de confiance » et renonce au rachat des murs

La Banque des territoires annonce avoir mis fin aux négociations entamées pour le rachat des murs suite au partenariat annoncé entre le centre commercial et le géant chinois de la fast fashion.

Par Le Parisien avec AFP

2

Vote du Voeu CQ-MA

Réunion du 13 octobre 2025

Synthèse des vœux exprimés tout au long de l'année

1) Commission Mobilités & Circulation :

- Le droit pour les riverains d'utiliser les couloirs de bus & taxis, dont les 3 tronçons :
rue des Archives, rue des Quatre Fils, rue Vieille du Temple.
- La demande de navettes gratuites pour les seniors et les PMR entre :
 - ⇒ les centres administratifs de Paris Centre
 - ⇒ les centres médicaux
 - ⇒ les événements culturels

2) Commission Terrasses :

- La demande d'un RET spécifique pour le Marais, particulièrement pour la place de la rue du Bourg Tibourg ?
- La demande de la réduction des horaires des terrasses estivales à 22h

3) La réduction des événements grand public dans le quartier et globalement dans Paris Centre...

*L'animateur du Groupe Mobilités et Circulation étant hospitalisé, seul la Commission Terrasses a su élaborer une proposition en bonne et due forme. L'équipe d'animation propose donc de voter le vœu Mobilités et Circulation en début d'année prochaine ! **À voter !!!***

Conseil de Quartier Marais-Archives

Vœu relatif aux espaces et horaires des terrasses

- Vu l'arrêté municipal en date du 11 juin 2021, publié le 18 juin 2021 au Bulletin officiel de la Ville de Paris, relatif au Règlement de l'installation des étalages et terrasses sur la voie publique ainsi que des contre-étalages et contreterrasses, des commerces accessoires aux terrasses et des dépôts de matériels ou objets divers devant les commerces et des terrasses estivales ;
- Vu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Ile-de-France « Ville de Paris - Les terrasses implantées sur le domaine public (Document délibéré par la chambre le 25 juillet 2024) ;
- Vu la concertation menée auprès des conseillers de quartiers;
- Considérant que le quartier du Marais se caractérise par une forte activité de bars, de restaurants, de restauration rapide ou de vente à emporter de produits alimentaires transformés, notamment des enseignes mono-activité de salons de thé / bubble tea ;
- Considérant les files d'attente encombrant les trottoirs étroits, entravant la circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite ainsi que des familles avec poussettes, et contribuant à une insécurité piétonne accrue dans un quartier déjà dense ;

- Considérant que le quartier du Marais, malgré sa centralité, sa beauté et son dynamisme touristique, risque de voir sa qualité de vie se dégrader pour les habitantes et habitants, contraints de quitter le quartier pour faire leurs courses du quotidien, faute de commerces de proximité encore présents ou accessibles ;
- Considérant que ce risque n'est pas isolé, et qu'il a déjà été observé dans d'autres quartiers à forte attractivité touristique de Paris, où une concentration excessive d'activités orientées vers le tourisme de passage s'est faite au détriment des commerces de proximité répondant aux besoins des habitants ;
- Considérant que ces activités, génératrices de convivialité et de dynamisme du quartier, sont également source de nuisances pour la tranquillité des habitants et qu'il apparaît dès lors nécessaire de renforcer l'encadrement des horaires autorisables pour les terrasses dans ce secteur;
- Considérant que le règlement en place doit être actualisé, afin de renforcer la conciliation des activités de bar et de restauration avec le cadre de vie des riverains, et garantir le partage équilibré de l'espace public entre ces différents usagers, en particulier la nuit ;
- Considérant que le règlement des étalages et terrasses (RET) doit être respecté en matière de salubrité publique : collecte des déchets commerciaux par les responsables des activités de bars, restaurants, restauration rapide ou vente à emporter de produits alimentaires transformés et qu'ils assurent quotidiennement la propreté de leurs installations et leurs abords immédiats ;

Sur proposition du conseil de quartier Marais-Archives, le Conseil de secteur Paris Centre*,

- ❖ Réaffirme son attachement à la *diversité des commerces de proximité et au maintien d'un équilibre entre artisanat, commerces de bouche de qualité, commerces indépendants et activités touristiques* ;
- ❖ Demande *un plan d'actions contre les terrasses sans autorisation ou débordantes qui continuent de proliférer, et la généralisation des amendes administratives pour mettre un terme aux débordements* ;
- ❖ Demande à la Mairie de Paris et à la Direction de l'Urbanisme de Paris que *les terrasses ouvertes et contre-terrasses estivales, ne soient autorisées que jusqu'à 22 heures au plus tard, sur toute la période « estivale » l'activité devra se poursuivre en intérieur au-delà de cet horaire* ;

Le Conseil de secteur Paris Centre, sur proposition du conseil de quartier Marais-Archives (suite)

- ❖ Émet le souhait que le Conseil de Paris *puisse instaurer une réglementation spécifique dans les zones urbaines denses, limitant l'ouverture des terrasses pérennes à minuit au lieu de 2 heures du matin* ;
 - ❖ Demande à la Mairie de Paris et à la Direction de l'Urbanisme de Paris que *le renouvellement des terrasses ne soit pas automatique, mais qu'il soit autorisé en concertation avec les riverains et le conseil de quartier, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes Ile de France* ;
 - ❖ Est favorable à la *dé-densification de l'offre de débits de boissons* par application de la distance minimale entre établissements de même licence, et application de l'arrêté préfectoral sur les zones protégées ;
- * Ce vœu a vocation à concerner l'ensemble des Conseils de Quartier de Paris Centre*

Proposition de vœu collectif Paris Centre

Compte tenu du contexte actuel, marqué par de plus en plus d'événements sur-médiatisés par les réseaux sociaux et ayant récemment causé de graves incidents dans Paris Centre, le Conseil de Quartier Marais-Archives propose à tous les Conseils de quartier de Paris Centre, de formuler collectivement le souhait que la Ville de Paris puisse élaborer et mettre en place le vœu suivant :

Vœu relatif à la régulation des manifestations de grande envergure dans Paris Centre et dans les zones urbaines denses

Déposé par les conseils de quartiers de Paris Centre :

- Considérant la multiplication des manifestations de grande envergure dans Paris Centre, qu'elles soient musicales, sportives, festives ou publicitaires, publiques et/ou gratuites, attirant par la voie des réseaux et des médias sociaux, des foules nombreuses et hétéroclites, monopolisant les voies de circulation et générant maintes perturbations nuisibles au cadre de vie des riverains ;

Vœu relatif à la régulation des manifestations de grande envergure dans Paris Centre et dans les zones urbaines denses

- Considérant l'impossibilité de maîtriser les effets fédérateurs de la communication de certains événements publicitaires sur les réseaux sociaux ;
- Considérant leur impact préoccupant sur la sécurité des habitants, la propreté de leur quartier et l'accessibilité à leur domicile, ainsi que sur la santé publique, la protection du patrimoine, etc.
- Considérant la volonté de la Ville de Paris et de la Mairie de Paris Centre de réorganiser la circulation dans le secteur, notamment à travers la ZTL afin de limiter la pollution automobile, tout en veillant à maintenir une accessibilité suffisante pour les riverains ;
- Considérant l'augmentation des déchets plastiques, générés par ces rassemblements massives, liés aux contenants jetables à usage unique ;
- Considérant les efforts de la Ville en matière de propreté et de réduction des déchets plastiques à usage unique ;
- Considérant les nuisances olfactives et l'insalubrité générée par les poubelles débordées ou sauvages ;
- Considérant la pollution visuelle, imposée par les écrans géants, les projections lumineuses ou autres technologies émergentes (vidéo-mapping) sur les bâtiments ;

Vœu relatif à la régulation des manifestations de grande envergure dans Paris Centre et dans les zones urbaines denses

- Considérant les nuisances sonores générées par des émetteurs de musique individuels (enceintes connectées, sonos et amplificateurs personnels) ;
- Considérant le manque de sanitaires induisant des épanchements d'urine sur la voie publique ;
- Considérant le taux d'incivilités et le détournement des équipements publics ou des matériaux de travaux de construction (ex. le mortier) ;
- Considérant que Paris Centre, risque de voir sa qualité de vie se dégrader pour ses habitants et voir sa beauté patrimoniale s'abîmer par la densité des flux de passants et les dégradations subis lors de ces événements massifs incontrôlables par les forces de l'ordre ;

Le Conseil de secteur de Paris Centre, sur proposition des conseils de quartier de Paris Centre :

souhaite que la Ville de Paris et la Préfecture d'Ile de France, puissent mettre en place un cadre réglementaire spécifique, adapté aux manifestations de grande envergure en zone urbaine dense, qui tienne compte des attentes des riverains suivantes :

- 1) Une meilleure répartition sur le territoire parisien, des événements et des festivités de grande ampleur, publiques et/ou gratuites, qu'elles soient musicales, sportives, festives ou publicitaires ; ce qui permettrait à la fois de densifier Paris Centre et de mettre en valeur d'autres quartiers de la ville Lumière ;
- 2) La régulation et l'encadrement strict de toute manifestation, publique ou privée, occupant la voirie ou tout autre espace public, susceptible de générer de multiples nuisances au cadre de vie des riverains ;

Le Conseil de secteur de Paris Centre, sur proposition des conseils de quartier de Paris Centre :

3) Des mesures de prévention adaptées pour anticiper et prévenir les débordements, par exemple :

- une meilleure gestion des accès aux stations RER et métro ;
- la maîtrise de la consommation d'alcool et le contrôle régulier de l'utilisation et de la distribution de stupéfiants sur la voie publique ;
- la réduction de l'impact sonore par la régulation de l'utilisation des amplificateurs sonores, personnels et professionnels ;
- l'encadrement de l'usage d'écrans géants sur les terrasses des bistrots ;
- la responsabilisation des cafés, restaurants, bars et autres commerces de bouche, dans la gestion des flux de leurs clients, de leurs déchets et des dégradations induits.

4) Une meilleure communication en amont, à destination des

- riverains pour qu'ils puissent prendre des précautions et des mesures, facilitant leur mobilité durant ces événements, et de protéger leurs commerces ;
- services d'intervention d'urgence, prévoyant le passage des véhicules de pompiers et du Samu.

5) Le déploiement d'effectifs exceptionnels pour le nettoyage de rues après tout événement de grande envergure

3

Point sur les Commissions et GT

Invitation à participer et à gérer les Groupes de Travail et les Commissions

Réunion du 13 octobre 2025

Qu'est-ce une Commission ou un Groupe de Travail ?

- Mise à jour des GT et Commissions :
 - ☐ Membres et animateurs
 - ☐ Organisation
 - ☐ Fiches descriptives

Cadre urbain végétalisation Ann BOSTOEN	Suivi de l'aménagement de La Place Renée Vivien	En phase finale	François Riche, Jacky Morelle, Marie-Paule Belliot, Jacques Maeght, Roselyne Chevalier, Éliane Rosenberg-Mounier, Bénédicte Sassi	Après un événement sur site avec une exposition historique et des évolutions possibles, des interviews de passants, des votes sur des choix et des demandes de suggestions, associé à un budget d' « Embellir votre quartier » de 100k€, ce groupe suit les évolutions proposées par la Mairie
	Respect du PSMV	Permanent	Catherine Choumeurthe, Patrick Moskovicz, Lucas Griner	Respect des paysages des rues et conformité au Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur du Marais
	Installation Panneau Street-Art	Temporaire	Alfred Barny	Un très beau panneau doit trouver un endroit d'accueil dans notre quartier plutôt partie sud de notre quartier
Sécurité Guillaume RUMIEL (réfèrent GPO)		Permanent	Philippe Lanta, Michaël Sarfati, Isabelle Daumont, Denis Trédaniel	
Propreté Paule MAZÉO	Propreté	Permanent	Sophie Pons	basé sur des déambulations, signalement DMR, tableau de suivi des DMR
	Tri sélectif	Temporaire	Toni Valéro-Cabré	trouver des emplacement pour les trilibs, mission impossible dans le PSMV
Vie de quartier Ann BOSTOEN	Fête Jardin Anne Frank François Riche	Tous les 5 ans	Jacques Maeght, Jacky Morelle, Marie-Paule Belliot	Pour fêter la création en 2007 du jardin Anne Frank, se déroule en mai tous les 5 ans
	Vide-Grenier Marais 4 fils Louise Dancy	Annuel	Ann Bostoen, Martine Portnoé, Céline Hauswalb, Agnès Franconie, Valérie Herrero et Conseillers du CQ Marais Place des Vosges et Seine	Le vide-grenier se passe en septembre, l'argent collecté va une association caritative (plus de 1000€). C'est un événement commun avec le CQ Marais Place des Vosges.

Solidarité	Solidarité Sans Domicile Patricia Clarisse	Temporaire	Ann Bostoen, François Riche, Fernando HERNANDEZ	Projet Camion Douche, projet concerne tous les CQ sauf Seine.
	Solidarité Senior Céline Hauswalb (référénte senior)	Permanent	François Riche	Réinstaller arrêts bus supprimés (96,76, 69, 72 et 67), remplacer les accueils des seniors dans les anciennes Mairies de PC, navette pour les soirées culture
	Formation Pompier Éliane Rosenberg- Mounier	Épisodique	Ann Bostoen	Une formation premier secours est réalisé avec les Pompiers. La formation est ouverte à tous.
Culture Patrimoine François RICHE	Soutien du Défenseur du Temps quartier Horloge	Clos	François Riche, Éliane Rosenberg- Mounier, Roselyne Chevalier	Pendant de nombreuses années, le Défenseur du Temps du quartier de l'horloge a été arrêté pour panne et manque d'entretien, un soutien continu a porté ses fruits.
	Panneaux historiques François Riche	Réalisé	Jacky Morelle (référénte Carreau du Temple), Jacques Maeght, Éliane Rosenberg-Mounier	Réalisation de 12 panneaux en Alu- dibond et exposition permanente dans le jardin Anne Frank. Reste un panneau à refaire.
	Tracé Enceinte P.Auguste François Riche	En phase finale		en attente de réalisation par les services de la Ville
	Accès aux informations patrimoniales François Riche	En phase Démarrage	Lucas GRINER	par l'intermédiaire de QR Code sur des clous au sol
Langue Savoir Céline HAUSWALB & Eliane ROSENBERG- MOUNIER	Bibliothèque multilingue Céline Hauswalb	Épisodique		plusieurs réalisations vidéo effectuées
	Dictée Éliane Rosenberg- Mounier	Annuel	Jacky Morelle, Céline Hauswalb, Pierre Pouey-Mounou, Martine Portnoe, Martine Leygues, Jean-Claude POUSSARD	La dictée se passe en début d'année. Environ une centaine de personnes participent.
Communication Martine PORTNOÉ & Laurence	Communication du CQ	Permanent	Ann Bostoen, François Riche, Céline Hauswalb, Jacky Morelle, Laurence Duflos, Catherine Rouault	Tout ce qui concerne la visibilité de notre Conseil de quartier
	Clou Initiative François Riche	En phase finale	Ann Bostoen	Implantation de clous au sol «Initiative des Conseils de quartier

4 Propositions pour le Budget d'Investissement 2025

Réunion du 13 octobre 2025

Demandes de la part de l'Association des jardiniers du 4^e Clos des Blancs-Manteaux-Francesca Dandolo

ÉQUIPEMENT / Objectif		Devis estimatif TTC
1.	CABANE DE STOCKAGE Augmenter la capacité de stockage des outils et matériels est avec l'installation d'une 3 ^e cabane de 1,05 m2, identique aux deux autres, afin de disposer au total d'une surface de 3,15 m2	1 000€
2.	BARNUM PLIANT 2m x 3m Équiper le jardin d'un abri léger imperméable pour accueillir les publics à l'occasion des événements organisés par l'association Catalogue XPTENT – Tonnelle pliante Pro	400€
3.	SYSTÈME DE CIRCULATION D'EAU POUR LA FONTAINE Parer au risque de nidification des insectes (frelons asiatiques, moustiques tigre) dans l'eau stagnante de la vasque au centre du jardin Catalogue Leroy Merlin – Pompe solaire à eau	150€
4.	CRÉATION D'UN SITE INTERNET Conception et réalisation d'un site internet pour informer les publics des missions et activités de l'association, avec pages accueil, galerie, actualités, ressources, blog, missions, contact	3 000€
5.	EXTENSION DE L'EXPOSITION PÉRENNE EN EXTÉRIEUR Conception graphique, réalisation et impression de panneaux d'information sur les enjeux environnementaux et la connaissance de la végétation urbaine, à installer en complément des 4 panneaux existants Facture conception Hélène Dufour, Fabrication et pose WeCom	1 100€
TOTAL HT		5 650€ TTC

Réponse de la DDCT

Concernant les besoins de l'association des jardiniers du Clos des Blancs-Manteaux :

- Cabane de stockage / fontaine : si les cabane/fontaine appartiennent à la Ville, cela peut être pris en charge par le CQ ; des précisions ont été demandé aux services techniques sur le sujet
- Barnum pliant / site Internet : ne peut être pris en charge par le CQ en raison des subventions aux assos, d'autant plus qu'il ne relèverait pas du budget d'Investissement
- Extension de l'exposition : oui, mais nécessite arbitrage du cabinet + relecture des panneaux, etc. qui amène à un temps long

Autres demandes

En cours :

- École de Moussy – Archives : draisiennes, casques, piano, etc. en attente de la demande précise par l'établissement.
- Conservatoire Mozart : contribution à l'achat d'un tuba ou d'autres instruments
- Sono portative avec micro

5 Proposition pour les thèmes pour les réunions et les interventions

Réunion du 13 octobre 2025

Les propositions de thèmes pour les réunions et les interventions

- Novembre : Propreté et gestion des déchets
- Décembre : Cadre Urbain et Végétalisation
- Janvier : Ecoles, Familles, Handicap
- Février : Mobilités (Vote du Vœu)
- Mars : Budget de Fonctionnement
- Avril :
- Mai :
- Juin : Budget Investissement

- En attente de vos propositions ...

6 Remerciements pour le Vide-greniers 2025 par l'Association Prolific Reporté au 17 novembre

Réunion du 13 octobre 2025

7 Questions, demandes et annonces diverses

Réunion du 13 octobre 2025

Paris 2026 : invitation au webinaire formation urbanisme parisien

 17 jeudi 16 octobre 2025, à 21h

 En ligne (Lien de l'appel vidéo : <https://meet.google.com/hgx-drmr-rph>)

Programme (1h30) :

- L'urbanisme, une matière éminemment politique.
- Le PLU bioclimatique : les grandes nouveautés.
- Où et comment trouver les informations pertinentes sur l'urbanisme ?
- Comment naît un projet urbain (études, permis, recours, mobilisation), avec des exemples concrets (l'Oasis verte dans le 12e, l'îlot Muller dans le 18e).
- La participation citoyenne.
- Les grands projets : comprendre une ZAC (ex dans le 13e).

Nouvelles Questions à la Mairie :

Prochaines questions à la Mairie :

- Vos demandes spécifiques ou nouvelles questions à la Mairie doivent être votées en réunion avant de les faire parvenir à la DDCT
- Aucune nouvelle question ne sera acceptée sans vote préalable

À voter :



7 Fin de la réunion

Prochaine réunion **lundi 17 novembre 2025**

Réunion du 13 octobre 2025

Prochaine réunion **lundi 17 novembre 2025 à 18h30'**

Liens utiles :

- Retrouvez les comptes rendus sur le site de la Mairie :
<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/marais-archives-17545>
- Dorénavant s'ajoutent les présentations PpTx de nos réunions :
<https://cdn.paris.fr/paris/2025/01/17/1-presentation-cq-ma-13-01-2025-compresse-2Pxz.pdf>
- Agenda des Conseils de quartiers :
<https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>.

Merci pour votre participation

N'hésitez pas à envoyer vos suggestions à l'équipe d'animation

marais-archives@conseil-de-quartier.fr

Vos coprésidents sont toujours joignables :

- Ann Bostoën
+33 (0)6 80 63 33 16
- Hamid HASSNAOUI
+33(0)6 09 59 36 14



MARAIS ARCHIVES

CONSEIL DE QUARTIER

Réunion du 13 octobre 2025

Documents ANNEXES :

- 👉 La brochure informative du Conseil de Quartier Marais Archives
- 👉 L'équipe d'animation 2025
- 👉 Le calendrier des réunions à venir
- 👉 Comment signaler une incivilité
- 👉 Les applications su votre mobile : DMR, Mesures & Décibel
- 👉 Les motions votées par le Conseil de Quartier Marais Archives

Pour vous informer sur le Conseil de Quartier Marais Archives, adressez un mail à : DDCT-MAPC-conseilsdequartier@paris.fr



© Laurence Duflos - Novembre 2024

 **Vous avez des idées pour votre quartier ?**

Rejoignez-nous !

Vous souhaitez vous impliquer dans la démocratie locale ? Exprimez vos préoccupations et vos attentes, et participez à la réalisation de projets et à l'animation de votre quartier. Votre Conseil de Quartier vous attend !

CONSEIL de QUARTIER | **MARAIS ARCHIVES**

Contactez la Coordination des Conseils de Quartier de Paris Centre pour vous inscrire : DDCT-MAPC-Conseilsdequartier@paris.fr

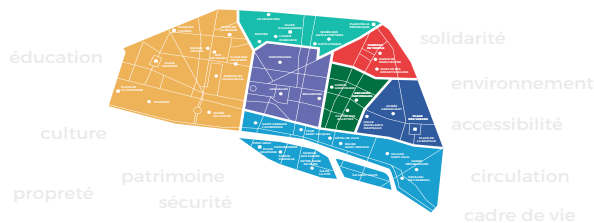


Les Conseils de Quartier, qu'est-ce que c'est ?



Les Conseils de Quartier (obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants) ont été créés par la loi dite Vaillant du 27 février 2002, relative à la démocratie participative. Ils sont un relais entre les usagers du secteur et la Mairie d'arrondissement. Ils ont pour vocation l'amélioration du bien-vivre.

Ils jouent un rôle de réflexion, d'avis et de proposition sur toutes les questions intéressant le quartier ou la ville (cadre de vie, mise en place de nouveaux équipements publics...). Ils peuvent être associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville.



Les Conseils de quartier bénéficient de **budgets** propres :

- ➔ **d'investissement** pour des actions d'intérêt comme aménagements de voirie, espaces verts, propreté, sécurité...
- ➔ **de fonctionnement** par exemple pour des animations de la vie du quartier.

Tous les habitants, commerçants et artisans du quartier peuvent y participer.

Depuis le regroupement des quatre premiers arrondissements en 2020, la Mairie de Paris Centre compte **sept Conseils de Quartiers** : Louvre - Opéra, Sentier - Arts-et-Métiers, Temple - Enfants Rouges, Halles - Beaubourg - Montorgueil, Marais - Archives, Marais - Place des Vosges et Seine.



Ils sont composés d'un élu référent, d'un coordinateur de la mairie et d'une équipe d'animation choisie par vote des membres.



Le Conseil de Quartier Marais-Archives

Le quartier Marais-Archives est compris entre la rue Vieille du Temple à l'est et l'axe Beaubourg/Renard à l'ouest, et entre l'axe Poitou/Pastourelle/Gravilliers au nord et la rue de Rivoli au sud.

Le Conseil de Quartier Marais-Archives se réunit en séance plénière chaque mois autour des différentes commissions et groupes de travail, par exemple :

- Cadre Urbain et végétalisation
- Écoles & familles & handicap
- Langue & Savoir
- Mobilité & circulation
- Patrimoine & Culture
- Propreté
- Sécurité
- Terrasses...



En savoir plus

Retrouvez les comptes-rendus des réunions sur MairieParisCentre.paris.fr

Quelques activités du Conseil de Quartier Marais-Archives

Investissements

- Contribution à l'achat d'instruments de musique pour les enfants du conservatoire Mozart de Paris Centre.
- Financement d'équipements pour les écoles de notre quartier : des vélos pour les enfants à mobilité réduite, des tableaux mobiles, du matériel de jardinage, ...
- Réalisation de panonceaux signalétiques pour les plantes des jardins partagés.
- Financement de courtes vidéos pour la bibliothèque multilingue virtuelle « LivreEnsemble ».
- Réalisation de 12 panneaux historiques exposés au Jardin Anne-Frank.

Animations locales

- Visites de lieux emblématiques du secteur : MAHJ, Crédit Municipal de Paris, Fondation « LaFayette Anticipations », Auberges de Jeunesse...

- Organisation annuelle du Vide-Greniers du Marais dont les recettes de la réservation des stands sont offertes à des associations caritatives (Secours populaire, Rire Médecin, Prolific ...).
- Dictée historique annuelle, ouverte à tous (80 participants en 2023).
- Fêtes des 10 & 15 ans du jardin Anne-Frank.

Concertations / enquêtes

- Présentation des Chefs de Service de la Ville, ex. la Police Municipale.
- Consultation et formulation des besoins des riverains pour la rénovation de la Place Renée Vivien.
- Enquête sur le nouveau plan de circulation Marais-Les Îles...



Quelques projets en cours :

- Abreuvoirs pour les oiseaux
- Contribution à l'achat d'un camion douche pour les sans-abris de Paris Centre
- Proposition d'extension de la Trame Verte aux Archives Nationales
- Tableau Street Art quartier BHV
- Tracé de l'enceinte Philippe Auguste...

L'équipe d'animation

Co-presidents :

Ann Bostoen

Hamid HASSNAOUI

[marais-archives@conseil-
de-quartier.fr](mailto:marais-archives@conseil-de-quartier.fr)

Jacky
ANTONIAZZA

Ann
BOSTOEN

Hamid
HASSNAOUI

Patrick
MOSKOVICZ

François
RICHE

Sandrine
THOURRY

Le calendrier des réunions à venir

2025 :

13 octobre 2025

17 novembre

15 décembre

2026 :

12 janvier 2026

9 février 2026

9 mars 2026

13 avril 2026

11 mai 2026

15 juin 2026

Comment signaler une incivilité au quotidien ?

- ❑ Par téléphone : appelez le centre de contacts de la Ville de Paris au **3975**.
- ❑ Via l'application **Dans Ma Rue** ou sur le site <https://dansmarue.paris.fr/dansmarue/jsp/site/Portal.jsp?page=fodansmarue> : signalez une anomalie dans l'espace public
- ❑ En ligne : pour toute nuisance d'origine professionnelle, effectuez un signalement [ici](#).
- ❑ En cas d'urgence : face à une situation dangereuse ou illégale, contactez la **police nationale au 17**. En effet, *la police municipale* ne peut agir que dans le cadre de ses *missions de police de proximité*.
- ❑ **Attention** : Les *activités commerciales illicites* sur la voie publique telles que la vente à la sauvette, la vente de produits stupéfiants et les escroqueries (type joueurs de bonneteau) relèvent des seules *compétences de la Police nationale*. Contactez le **commissariat central de votre arrondissement au 34 30**. **Les agents de la DPMP sont seulement compétents si cette activité illicite se déroule dans un espace vert** appartenant à la Ville de Paris. Ils procéderont dès lors à la verbalisation et l'évacuation des contrevenants.

<https://www.paris.fr/pages/signaler-une-incivilite-du-quotidien-3800>

La plateforme SOLEN

La nouvelle plate-forme nommée SOLEN permet d'adresser directement les référents de quartier de police municipale et de prévention.

Le lien vers le formulaire de contact est fourni dans le lien suivant :

<https://www.paris.fr/pages/les-referents-de-quartier-de-police-municipale-et-de-prevention-un-lien-privilegie-entre-la-police-municipale-et-les-habitants-30316>

Il faut être précis lorsque vous saisissez l'adresse (avec le numéro de rue), et idéalement le jour et l'heure, pour relayer le signalement au bon référent. Vous pouvez également demander via le formulaire à être recontactés.

Un référent de la Police Municipale, c'est quoi ?

Être référent, ca veut dire « incarner » la Police Municipal de Paris et ce par une action fréquente, régulière qui exclut l'urgence

Le référent est le gardien de la tranquillité publique du quartier, il contribue à l'amélioration du cadre de vie.

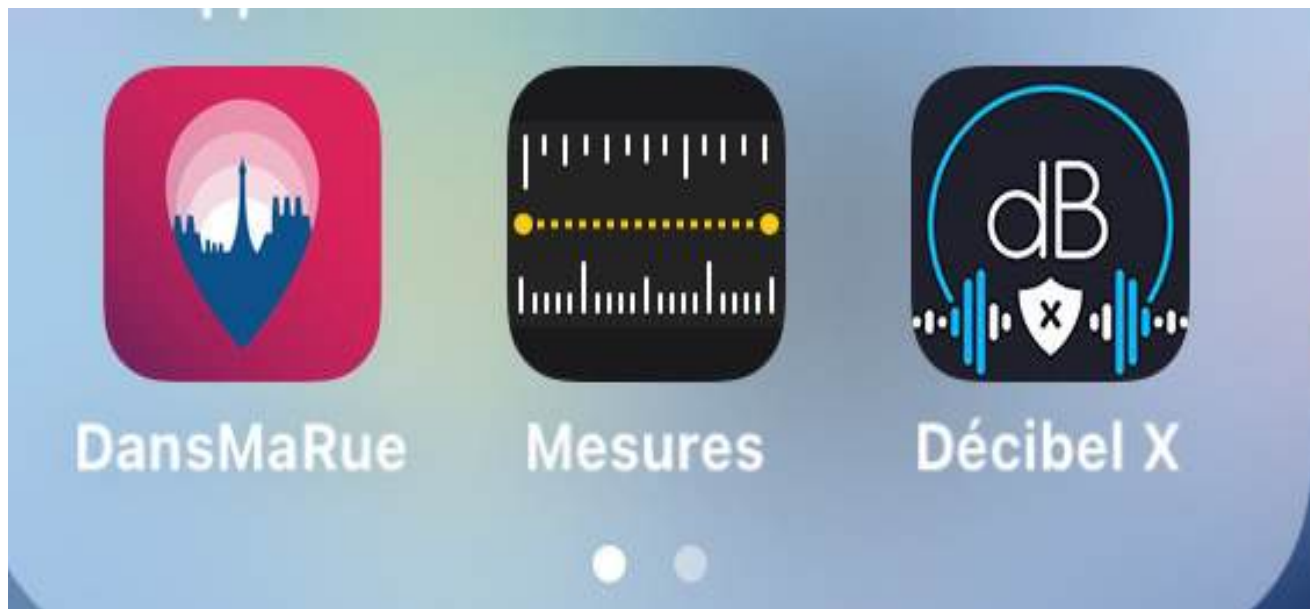
Accessible, disponible, ouvert, à l'écoute, il incarne une police d'ultra proximité et est le point de contact privilégié pour tous ceux qui souhaitent formuler une doléance.

Il connaît très bien son quartier, ce qui lui permet d'apporter des solutions (pour ce qui relève de la compétence PM) ou oriente vers les bon interlocuteurs.

Le référent est aussi un pont, un relai entre l'usager et les autorités compétentes, les partenaires qui est en capacité de faire remonter les sujets si nécessaire.

Les Applications DMR, Mesures & Décibel

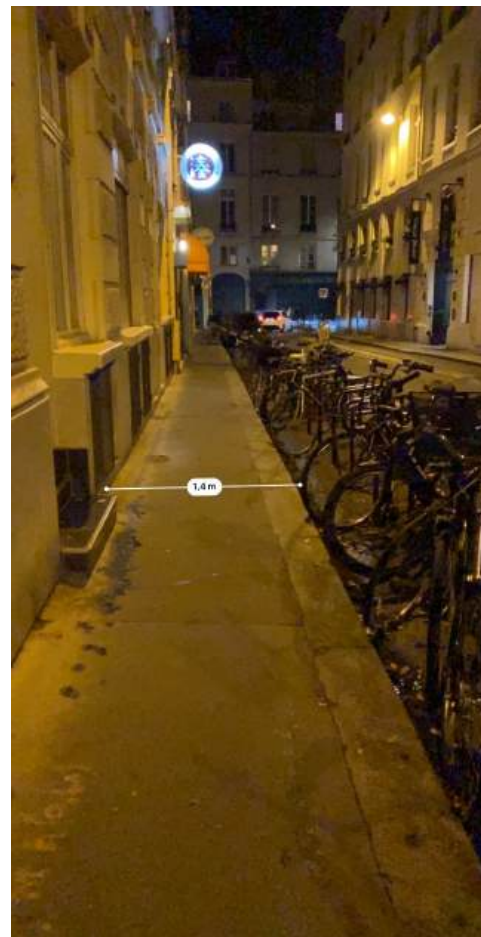
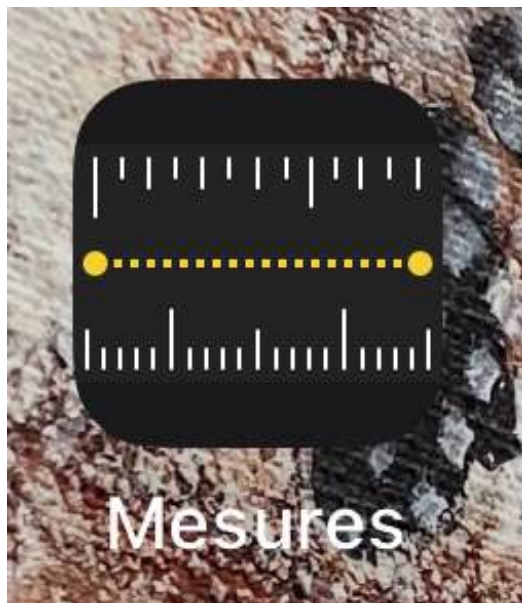
Les applications à télécharger sur vos mobiles iOS ou Android



dmr-ma@conseil-de-quartier.fr

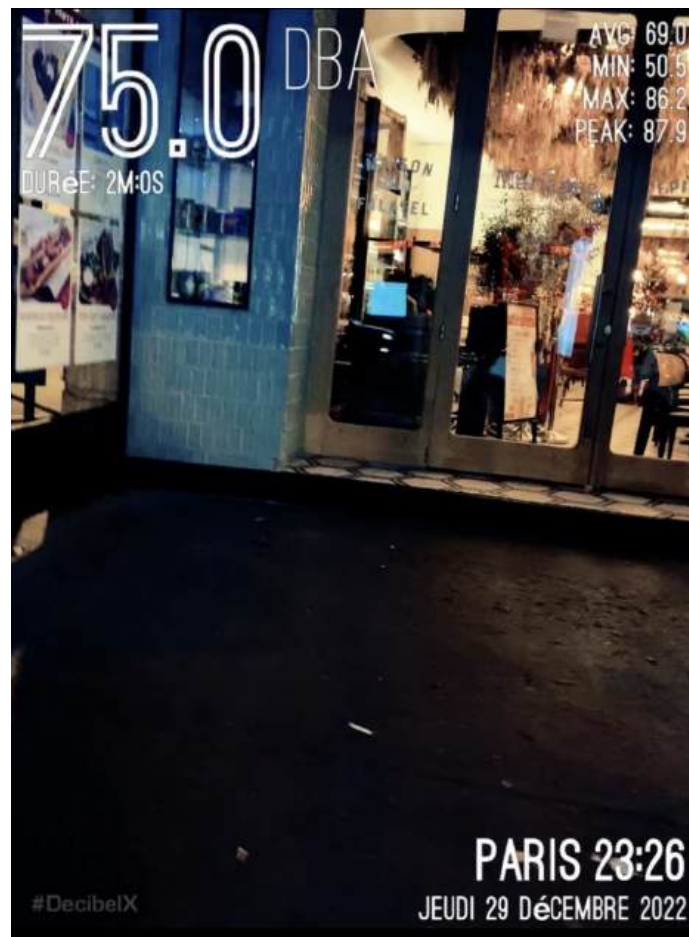
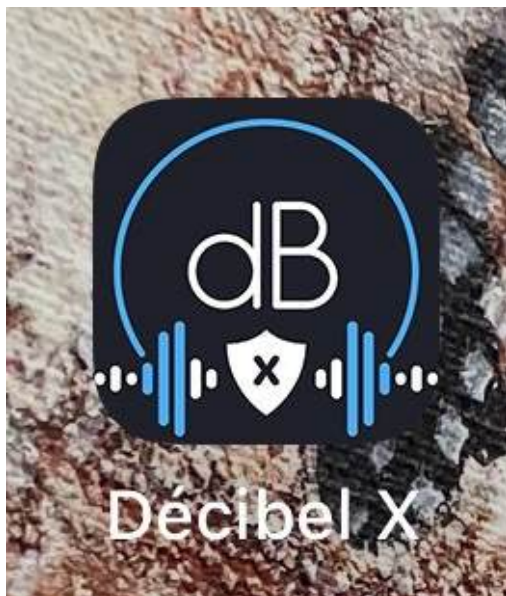
Aides à la déclaration d'un signalement

L'application MESURES



Aides à la déclaration d'un signalement

L'application DÉCIBEL X



Les Motions votés par le Conseil Marais Archives

Cadre urbain

Le Conseil de quartier demande une réactualisation d'un signallement, précédemment voté en avril 2024, qui concerne le retrait de la façade du commerce Baby Love Burger au 105 rue Vieille du Temple, ne respectant pas le Manifeste Parisien.

Le Conseil de quartier demande où en est l'instruction de ce dossier ?



La protection du paysage des rues et l'application du PSMV : les devantures

L'ABF demande d'effectuer un signallement auprès de la **direction de l'urbanisme** : <https://www.paris.fr/pages/demarches-2094> (paragraphe : signaler des travaux en cours sans autorisation).
Pour le **règlement du PSMV** : <https://cdn.paris.fr/paris/2020/02/26/231c8fcc289ecfb8462074c893c2eb71.pdf>



Motion votée par le Conseil de Quartier en avril 2024, concernant la protection des paysages de nos rues :

L'attention des Conseillers de Quartier a été récemment attiré par la rénovation de la pizzeria Le Pink Flamingo, au 105 rue Vieille du Temple, avec transformation profonde de sa devanture et de sa destination.

Se situant juste en face du Jardin Leonor FINI (alias jardin Picasso), cette nouvelle devanture ne semble absolument pas correspondre aux règlement du PSMV et dénature totalement le caractère de la rue Vieille du Temple.

L'effet général – après travaux – de ce commerce tranche particulièrement mal avec l'environnement du quartier du Marais – Quartier Classé et (théoriquement préservé).

Rappelons que nous sommes dans un "Secteur Sauvegardé" qui obéit à des règles d'urbanisme (Article L 313-1 du Code de l'Urbanisme, ancienne rédaction). Nous sommes ici face à un véritable scandale visuel et esthétique.

En conséquence, de telles réalisations sont aussi inconvenantes que mal venues, car totalement contraires à l'objectif de la loi Malraux (1962), qui souhaitait par la création des secteurs sauvegardés, développer la protection et la rénovation du patrimoine immobilier français.

Paris Centre étant très sollicité par son attractivité touristique et commerciale, nous sommes très inquiets, face à la perte de caractère et de charme historique de notre quartier.

Dans ce contexte, Le Conseil de Quartier Marais Archives appelle les autorités municipales de Paris-Centre et de la Mairie Centrale à faire preuve de vigilance afin, à l'avenir, de ne pas laisser se développer de tels projets.

En effet, le caractère patrimonial de notre quartier, même s'il a subi de nombreuses attaques, doit absolument être préservé. Nous souhaitons, dans ce domaine, une réactivité totale des autorités municipales.



Refus d'installer des Trilibs dans le MARAIS par le CQ-MA et argumentation votée le 11.03.2024. Adressée à la Mairie de Paris Centre :

Le dispositif Trilib a été institué pour répondre aux impératifs suivants :

- *Permettre aux habitants qui ne disposent pas de local dédié d'effectuer un tri des ordures.*
- *Répondre à une obligation réglementaire européenne de mettre en place un ramassage des bio déchets et des déchets compostables.*

Dans ce contexte, Trilib est confronté à des problématiques pénalisantes :

- Le bruit et autres nuisances olfactives, souvent insupportables, générés par le ramassage.
- Un important détournement d'usage par les différents commerces et restaurants.
- Des emplacements choisis sans études précises des besoins réels (Trilibs posés à proximité d'habitations pourvues de locaux de tri).
- Les Trilibs ne disposent généralement pas de réceptacle à biodéchets (ce pourquoi ils ont été originellement conçus).
- Des difficultés liées à l'étroitesse des rues dans Paris Centre, qui pénalisent le ramassage. Soulignons plus particulièrement l'impossibilité d'implantation de Trilibs dans le Marais, quartier regorgeant de ruelles sinueuses et de Monuments Historiques, accueillant un taux de tourisme en constante progression, tout en ayant déjà perdu beaucoup de places de stationnement par le nouveau Plan de circulation et l'installation de terrasses estivales.

Refus du CQ-MA à l'installation et le déploiement des TriLibs

- Le dispositif ne tient pas compte de son contexte général : le comportement socio-culturel, le réchauffement climatique avec Paris à 50°C, la forte concentration des rats... etc.
- Un aspect esthétique plus que douteux. Le design retenu pour les Trilibs ne peut sérieusement s'intégrer à l'environnement de Paris Centre. Il semble qu'aucune recherche n'ait réellement été effectuée pour en atténuer l'effet repoussoir.
- Ce dispositif va clairement à l'encontre de l'objectif proposé par le Manifeste pour la beauté de Paris, qui aspire au désencombrement de l'espace public et la suppression du mobilier inutile, sans mentionner la préservation et la mise en valeur du mobilier historique.
- Enfin, le Plan Climat et de Biodiversité, apporteront, à terme, des problématiques supplémentaires de gestion et d'hygiène (plus d'insectes et des petits rongeurs, fermentations...), aggravant toute situation mal gérée par la collecte des déchets. D'autre part, le dispositif risque d'accentuer la tendance des copropriétés et des citoyens de se décharger de leur obligation de mieux gérer leurs déchets à titre privé, reportant ainsi leur responsabilité civile sur les services publics.

En conséquence, il apparaît que les Trilibs, tels qu'actuellement conçus et déployés, sont la résultante d'une obstination, effectuée en urgence, sans qu'aucune véritable étude globale, sérieuse et cohérente n'ait été menée. Les retours des expériences négatives dans les quartiers qui en sont déjà pourvus, et les immondices qui en résultent, nous amènent à exiger de surseoir à leur déploiement, dans l'attente que des solutions réellement satisfaisantes soient trouvées !

En conclusion, le CQ MA refuse l'implantation et le déploiement des Trilibs, particulièrement dans le centre historique du Marais !

Bornes déchets alimentaires dans Paris 3 et 4

Un mail du **19 décembre 2024** nous informe que les services techniques de la propreté de Paris Centre procéderont à **l'implantation de bornes de déchets alimentaires à partir de début janvier 2025**. Cette initiative s'inscrit dans son engagement en faveur de la gestion durable des déchets et de la préservation de notre environnement.

Les bornes seront installées aux adresses suivantes :

- 146 rue de Rivoli, angle rue de l'Arbre Sec
- 42 rue Dussoubs, angle Bourg l'Abbé / rue Saint Martin
- 3 rue au Maire
- 26 rue du Renard
- Parvis des 260 Enfants

BIO déchets :
bande adhésive
sur un module
de biodéchets
indiquant que le
tri est non
conforme

*Une erreur qui exigera
un nouveau tri... ?!*

